



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 94112

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les modalités de mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité dans le secteur agricole. La mise en œuvre de ce compte est particulièrement complexe, notamment pour les petites entreprises que sont les exploitations agricoles. Cette situation inquiète donc particulièrement les exploitants agricoles. L'agriculture représente un potentiel d'emplois non négligeable à protéger et à développer, pour maintenir la compétitivité de notre pays. La mise en œuvre du compte pénibilité rajoute des difficultés aux agriculteurs dans une situation de crise. Aussi, elle lui demande de lui préciser les modalités de mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité dans le secteur agricole.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94112

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2141

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)